

Prangins, le 8 octobre 2026

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 6 octobre 2026**

Président : M. Sébastien RUMLEY

Rapporteur : Mme Isabelle HERING

Préavis No. 04/2026 - Arrêté d'imposition pour l'année 2027

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS a décidé par 45 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'établir le taux communal d'impôt à 57 % de l'impôt cantonal de base pour une durée d'une année, soit pour 2027 ;
2. de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2026 pour l'année 2027 ;
3. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Extrait conforme, le certifient

Sébastien Rumley



Président



Nicolas Ray



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 8 au 16 octobre 2026

En vertu des art. 160 et 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.